

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 avril 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 11 avril 2023 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté M. Jacques Pelchat
M. Marc Champagne Mme Geneviève Marchand
Mme Stéphanie Gauthier

Est absent : M. Kévin Champagne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Interspersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2023
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mars 2023
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Adoption | Règlement N° 221-2023 régissant la démolition d'immeubles
- 10- Création et nomination | Comité de démolition
- 11- Reconnaissance bénévole | Préparation et entretien de la patinoire hiver 2022-2023
- 12- Congrès ADMQ
- 13- Appui financier | Le Grand défi Pierre Lavoie polyvalente La Samare
- 14- Demande de soutien financier | APHÉ
- 15- Demande de soutien financier | Cimetières St-Andrew's
- 16- Demande de soutien financier | Megantic County Historical Society
- 17- Dépôt | Programme d'aide financière d'Hydro-Québec
- 18- Demande financière au Fond Région et Ruralité | Projet d'amélioration acoustique salle du centre récréatif Robert-Savage
- 19- Renouvellement | Entente service inspection Urb/Inspeç
- 20- Dénomination | chemin Bullard
- 21- Dénomination | chemin McKenzie
- 22- Dénomination | chemin de la Chapelle
- 23- Dénomination | chemin Fiset
- 24- Appui à la bibliothèque | Projet d'écriture et de dessin en nature
- 25- Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
- 26- Varia
 - A. Avis de motion et présentation | Règlement d'emprunt N°222-2023 pour les travaux de la rue Gosford Sud Segment 10 phase 2
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

R-085-04-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-086-04-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le maire Monsieur Gervais Pellerin soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

R-087-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MARS 2023

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mars 2023.

5- APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MARS 2023

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de mars est de : 177 841.14 \$

R-088-04-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de mars 2023.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- **ADOPTION | PROJET DE RÈGLEMENT N° 221-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

ATTENDU QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles ;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats N° 169-2016 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Inverness et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci ;

ATTENDU QU'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement N°221-2023 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h ;

R-089-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le Règlement N°221-2023 régissant la démolition d'immeuble soit adopté tel que présenté.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement N°221-2023 soit transmise à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- **CRÉATION ET NOMINATION | COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU QU'en vertu du Règlement N°221-2023 relatif à la démolition d'immeuble ainsi que de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* un comité de démolition formé de trois membres du conseil municipal doit être formé ;

ATTENDU QUE le mandat est d'une durée d'une année et est renouvelable annuellement ;

R-090-04-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness forme un comité de démolition qui aura pour mandat d'étudier les demandes de démolition, de se prononcer sur celle-ci, d'en prévoir les conditions et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi ;

QUE soient nommés Mme Stéphanie Gauthier, M. Jacques Pelchat et M. Marc Champagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE | PRÉPARATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE HIVER 2022-2023

ATTENDU QUE les citoyens d'Inverness ont pu bénéficier d'une patinoire cet hiver grâce au travail de quatre citoyens dévoués qui ont généreusement décidé de donner de leur temps, et ce, de façon bénévole ;

R-091-04-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness souhaite exprimer toute sa reconnaissance à messieurs Mathieu Charest, Alexandre Pelletier, Christopher Pelletier ainsi que Bastien Caron en leur remettant à chacun un chèque cadeau d'un commerce de notre localité d'une valeur de 150.00 \$ à leur choix. Grâce à vous, les citoyens et surtout nos jeunes ont pu profiter de cette belle activité hivernale, et ce du 8 janvier au 5 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- CONGRÈS ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 14 au 16 juin prochain et que le coût d'inscription est de 566 \$ plus taxes :

R-092-04-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil municipal accepte de payer les frais d'inscription pour Marie-Pier Pelletier, directrice générale, les coûts d'hébergement s'il y a lieu ainsi que les frais de déplacement pour le congrès 2023 de l'ADMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- APPUI FINANCIER | LE GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE POLYVALENTE LA SAMARE

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente La Samare de Plessisville nous demande notre appui financier afin de réaliser le Défi Pierre Lavoie au secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il nous suggère de donner 40 \$ par étudiant et qu'une résidente d'Inverness participe au défi;

R-093-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser 40 \$ afin d'appuyer Mély-Ann Mercier et les autres étudiants inscrits au grand défi Pierre Lavoie au secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | APHÉ

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'Association des personnes handicapées de L'Érable a été reçue au nom du conseil de la Municipalité d'Inverness ;

R-094-04-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil accepte de verser 100 \$ afin d'aider l'APHÉ à poursuivre sa mission qui consiste à défendre collectivement les droits et promouvoir l'intégration sociale

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 avril 2023

des personnes âgées de 16 ans et plus, présentant un handicap physique ou une déficience intellectuelle et résidant sur le territoire de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | CIMETIÈRE ST-ANDREW'S

CONSIDÉRANT QUE le St-Andrew's Cemetery Committee demande la participation financière de la Municipalité pour l'entretien et l'amélioration du cimetière St-Andrew's ;

R-095-04-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal d'Inverness accepte de verser un montant de 225.00 \$ afin de les supporter pour l'entretien et le maintien du cimetière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER | MEGANTIC COUNTY HISTORICAL SOCIETY

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier de la Société historique du comté de Mégantic pour l'entretien de deux cimetières orphelins se trouvant sur notre territoire dans le 8^e et 9^e rang d'Inverness ;

R-096-04-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil municipal d'Inverness accepte de verser un montant de 100.00 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- DÉPÔT | PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT L'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation des 4500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness souhaite installer une borne sur rue ou un minimum de quatre bornes de recharge dans un stationnement municipal au cours de l'année ;

CONSIDÉRANT L'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Inverness d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicule électrique afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte ;

R-097-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Pier Pelletier ou la coordonnatrice du développement local et touristique Sabrina Raby à déposer une demande dans le cadre du Programme des 4500 bornes et s'engager à faire si la demande est retenue :

- Signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique ;
- Signer l'entente de contribution financière du Programme des 4500 bornes;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 avril 2023

- Acheter les bornes de recharge auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique
- Installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention;
- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- Assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention;
- Maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service;
- Payer les frais annuels de gestion des équipements
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ | PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SALLE DU CENTRE RÉCRÉATIF ROBERT-SAVAGE

ATTENDU QUE la salle du centre récréatif Robert-Savage est un lieu de rassemblement et de réunion pour les événements familiaux et municipaux, les membres de la FADOQ et les différents organismes de la Municipalité d'Inverness et d'ailleurs dans la région ;

ATTENDU QUE cette salle est également fortement sollicitée pour les activités de loisir, spectacle et conférence organisé par la Municipalité et les organismes locaux ;

ATTENDU QU'une problématique a été soulevée au sujet de l'écho et de l'alimentation électrique de cette salle qui nuit, entre autres, aux personnes âgées lors des rassemblements et différentes activités de la FADOQ ;

ATTENDU QU'une demande de financement peut être déposée au FRR - projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de L'Érable afin de financer 80 % du coût du projet d'amélioration de la salle du centre récréatif Robert-Savage ;

R-098-04-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness approuve le dépôt d'une demande au FRR pour le projet d'amélioration de la salle du centre récréatif Robert-Savage et autorise Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- RENOUELEMENT | ENTENTE SERVICE INSPECTION URB/INSPEC

R-099-04-2023 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness reconduit l'entente de service d'inspection et d'urbanisme de la firme Urb/Inspecc aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- DÉNOMINATION | CHEMIN BULLARD

ATTENDU QUE pour des questions de sécurité et de visibilité, le conseil désire procéder à la dénomination de certains chemins privés sur lesquels plus d'une résidence est érigée ;

ATTENDU QUE des résidences sont construites en bordure du ruisseau Bullard et que le chemin privé que doivent emprunter les propriétaires à une direction opposée au chemin verbalisé Hamilton comme indiqué présentement ce qui porte à confusion ;

ATTENDU QUE puisque ce chemin aboutit au ruisseau Bullard et que celui-ci longe en grande partie le chemin Hamilton, la dénomination chemin Bullard se prête bien à l'identification de cette petite route privée ;

R-0100-04-2023 Proposé par la conseillère Geneviève Marchand

DE nommer « chemin Bullard » le chemin privé qui, à partir du chemin Hamilton, a embouchure au ruisseau Bullard ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier, à entreprendre les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DÉNOMINATION | CHEMIN MCKENZIE

ATTENDU QUE pour des questions de sécurité et de visibilité, le conseil désire procéder à la dénomination de certains chemins privés sur lesquels plus d'une résidence sont érigées ;

ATTENDU QUE le chemin privé que doivent emprunter les propriétaires à une direction opposée au chemin verbalisé 5^e Rang comme présentement identifiée ce qui porte à confusion ;

ATTENDU QUE des résidences sont construites en bordure de la rivière McKenzie et que la dénomination chemin McKenzie se prête bien à l'identification de cette petite route privée ;

R-0101-04-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

DE nommer « chemin McKenzie » le chemin privé qui, à partir du 5^e Rang, donne accès aux propriétés longeant la rivière du même nom ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier, à entreprendre les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- DÉNOMINATION | CHEMIN DE LA CHAPELLE

ATTENDU QUE pour des questions de sécurité et de visibilité, le conseil désire procéder à la dénomination de certains chemins privés sur lesquels plus d'une résidence sont érigées ;

ATTENDU QUE la route du Lac-Joseph est un chemin en parti privé et en partie verbalisé ;

ATTENDU QU'un autre chemin a emprise sur la partie privée de la route du Lac Joseph et a une direction opposée à celui-ci ce qui porte à confusion ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 avril 2023

ATTENDU QU'une petite chapelle catholique y a déjà été construite dans les années 1960 et que les résidents du secteur nomment encore cette route « chemin de la chapelle » ;

R-0102-04-2023 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

DE nommer officiellement « chemin de la chapelle » la route privée qui a emprise dans la partie privée de la route du Lac-Joseph.

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier, à entreprendre les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- DÉNOMINATION | CHEMIN FISET

ATTENDU QUE pour des questions de sécurité et de visibilité, le conseil désire procéder à la dénomination de certains chemins privés sur lesquels plus d'une résidence est érigée ;

ATTENDU QUE des résidences sont construites en bordure de la rivière Bécancour, aux limites des municipalités d'Inverness et de Lyster et que le chemin privé que doivent emprunter les propriétaires à une direction opposée au chemin verbalisé 10^e Rang comme indiqué présentement ce qui porte à confusion ;

ATTENDU QUE puisque ce chemin privé appartient à une grande entreprise agricole de chez nous produisant des pommes de terre nommée Ferme Fiset ;

R-0103-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

DE nommer « chemin Fiset » le chemin privé qui, à partir du 10^e Rang, donne accès aux propriétés longeant la rivière Bécancour et appartenant à un grand producteur agricole de chez nous ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier, à entreprendre les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE | PROJET D'ÉCRITURE ET DE DESSIN EN NATURE

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021-2023, intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications, comporte un Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin souhaite y déposer une demande de soutien financier de 758.95 \$ pour le projet d'écriture et de dessin en nature ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin s'engage à investir la somme de 252.98 \$ pour la réalisation dudit projet ;

R-0104-04-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

D'AUTORISER Rosemary Gagné, coordonnatrice de la bibliothèque, à signer pour et au nom de la Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin, le formulaire de demande de financement au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- DISTRIBUTION D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec en collaboration avec l'Association Forestière du Sud du Québec offre des arbres gratuitement aux municipalités ;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ;

R-0105-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité procède à la commande d'arbres auprès de l'AFSQ et de les remettre gratuitement aux citoyens de la Municipalité d'Inverness et d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation d'amélioration de son environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- VARIA

A- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION | RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°222-2023 POUR LES TRAVAUX DE LA RUE GOSFORD SUD SEGMENT 10 PHASE 2

Monsieur Jacques Pelchat, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 222-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Gosford sud segment 10 phase 2.
- Dépose le projet du règlement 222-2023 intitulé décrétant un emprunt de 1 670 068 \$ pour les travaux de réfection du chemin Gosford sud segment 10 phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

28- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0106-04-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 11 avril 2023

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière